

Compte rendu du Conseil Municipal du 19 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf août, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur David LEGOUET, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs David LEGOUET, Maire, Annie POISSON, Guy LEPREVOST, Edwige PERINET, Jean-Pierre LEQUERTIER, Maires Adjoints, Bruno MEDA, Gilbert CHODORGE, Conseillers délégués, Florence PEYROT, Yannis GIRARD, Marie-José NAGLE, Bertrand LADUNE, Catherine POT, Vincent ARNAUD, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

France COSTA-TORRO a donné pouvoir à Annie POISSON

Tony ALFEREZ a donné pouvoir à Monsieur le Maire,

Yannick BEAUGRAND a donné pouvoir à Bruno MEDA,

Julie MESNIL a donné pouvoir à Bertrand LADUNE,

Yveline BONNET a donné pouvoir à Edwige PERINET,

Cédric ASSELINE.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h

Monsieur Guy LEPREVOST est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

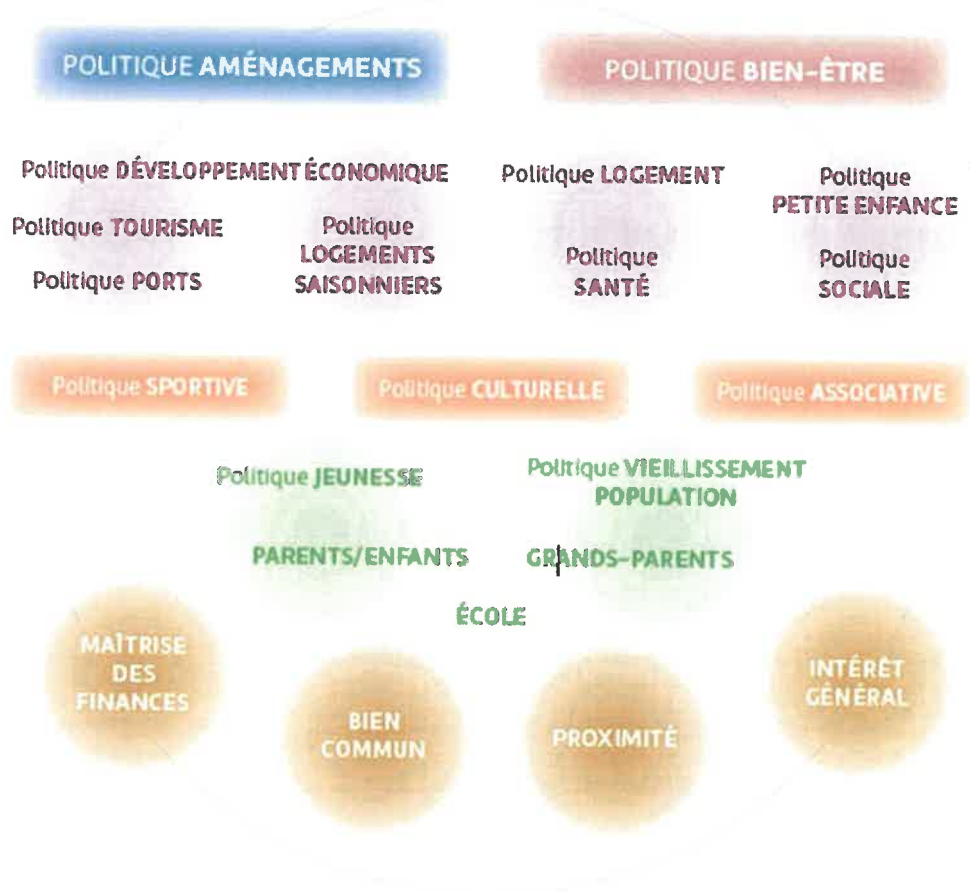
Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

Informations :

Monsieur Bruno MEDA prend la parole pour remercier la municipalité et les personnes qui lui ont apporté leur soutien et les messages de sympathie qu'il a reçu la semaine passée suite au décès de son papa. Il a été très touché.

Monsieur le Maire présente la politique menée depuis plusieurs années qui a réussi à apporter du confort aux habitants et l'installation de nouvelles familles.

Il commente le schéma ci-dessous édité dans le dernier bulletin municipal



Le fil conducteur du mandat était le maintien d'un nombre d'enfants pour maintenir l'école.

Pour cela il fallait attirer les parents en réalisant des aménagements pérennes nécessaire à leurs attentes : création de voies douces, développement des équipements sportifs, maintien et amélioration de l'offre de soins, des modes de garde, de l'offre culturelle avec une saison beaucoup plus élargie...

Mais aussi travailler avec les différents partenaires pour le tourisme (SPL de Tourisme du Cotentin), le Port (SPL des Ports de la Manche) et les partenaires investis dans l'offre de logement les bailleurs sociaux, mais aussi la Chambre de Commerce et d'Industrie avec la création du Village Saisonnier.

Marie Jose NAGLE demande si tous les logements sont occupés ? Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative. Sur les 10 bungalows, un seul est libre, mais il est destiné à la visite des nombreuses communes et industries (EDF notamment) intéressées par un tel projet. Barneville-Carteret est la 3^{ème} commune de France à avoir installé un village saisonnier après Cannes et Saint-Tropez.

Les associations ont également un rôle important dans l'attractivité de la commune. La municipalité met régulièrement à leur disposition le matériel et les services municipaux pour leurs manifestations. Il tient particulièrement à souligner l'engagement de la nouvelle association des commerçants, très active. C'est plus de 120 événements recensés sur juillet et août soit 2 manifestations par jour en moyenne grâce au travail des différentes associations, de l'Office de Tourisme et de la commune. La saison culturelle créée toute l'année permet d'accueillir plus de 6000 spectateurs lors des spectacles, des conférences et des expositions.

La commission Jeunes récemment relancée permet de voir l'investissement des jeunes dans la vie communale.

Le travail commun avec l'EHPAD permet également d'apporter un soutien à la population plus âgée. En effet, les grands-parents aident les parents pour la garde d'enfants. En France, les grands-parents représentent le premier mode de garde d'enfants.

Toutes ces politiques sont menées en maîtrisant parfaitement les finances communales, dans le respect du bien commun, en agissant dans l'intérêt général et en étant des élus de proximité donc très proche des habitants.

Pour tout ce travail effectué, il tient à remercier les conseillers municipaux qui se sont engagés tout au long des 5 années passées afin que les habitants de la commune, les visiteurs et les touristes s'y sentent bien et y trouvent tous les services de la vie courante.

Aujourd'hui, le challenge est réussi. Depuis 15 ans, c'est la première fois que l'on enregistre autant d'enfants à l'école avec 27 inscriptions. Les effectifs devraient atteindre environ les 115 élèves pour la prochaine rentrée. Annie POISSON fait remarquer que beaucoup de petits sont inscrits, ce qui est très important.

Marie-José NAGLE demande dans tous les points évoqués, quel est l'élément déclencheur ? Monsieur le Maire lui répond que c'est le travail commun dans tous les domaines, qui rend la commune attractive. Ce qui n'est plus à prouver vu les nombreux articles dans la presse locale et nationale qui n'hésite pas à comparer Barneville-Carteret à Deauville.

Marie-José NAGLE apprécie le dynamisme retrouvé sur le secteur de Barneville-Plage avec les nouveaux commerces. Monsieur le Maire espère d'ailleurs qu'ils pourront se maintenir toute l'année. Annie POISSON est agréablement surprise du succès de la nouvelle toiletteuse de chiens et chats.

Jean-Pierre LEQUERTIER apprécie quant à lui de voir autant de vélos au niveau des plages de la Potinière et de Barneville-Plage, libérant ainsi de nombreuses places de stationnement. Il faut installer de nouveaux supports vélos, mais c'est très sympathique de voir tous ces vélos attachés aux rambardes.

La cohésion entre les habitants, les commerçants, les associations et les élus est primordiale pour créer cette dynamique si importante pour notre commune.

ORDRE DU JOUR

1 - Informations sur les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal

Décision du Maire N°12-2025 – prise dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal en séance du 29 mai 2020

Signature de l'avenant n°3 – Métiers du Bois – Lot 3 Eglise

La signature de l'avenant n°3 en moins-value à hauteur de – 12 655.21€HT du marché contracté avec l'entreprise METIERS DU BOIS pour les travaux de restauration de l'Eglise de Barneville, Lot 3 – Menuiseries.

Au sujet de l'Eglise, Guy LEPREVOST précise que des archéologues, des ingénieurs, des spécialistes sont venus visiter l'Eglise et ont été impressionnés par la qualité des travaux de restauration.

Monsieur le Maire précise en effet, qu'il est rare d'avoir des édifices restaurés entièrement à l'intérieur et à l'extérieur. Beaucoup de monde fréquente les offices. C'est une des plus belles restaurations du Département.

Décision du Maire N°13-2025 – prise dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal en séance du 29 mai 2020 (annulé et remplacé par la décision 17.2025)

Signature du contrat LOGITUD Verbalisation électronique

La signature du contrat avec la Société LOGITUD Solutions pour la verbalisation électronique pour un forfait annuel de 400€ révisable.

Bertrand LADUNE demande si cela signifie que la police verbalise dorénavant électroniquement. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative, les Gardes Champêtres sont équipés de boîtiers mais ils déposent toujours les papillons sur les parebrises.

Les PV établis sont directement transmis au centre de traitement de Rennes, sans intervention possible du Maire qui précise qu'il est parfois sollicité pour annuler une contravention. Bruno MEDA confirme que seul le procureur pourrait annuler une verbalisation.

Décision du Maire N°14.2025 – prise dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal en séance du 29 mai 2020

SIGNATURE DE L'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AVEC LA CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE

La signature d'une ligne de Trésorerie interactive avec la caisse d'Epargne Normandie selon les caractéristiques suivantes :

Montant	300 000€
Durée	un an maximum
Taux d'intérêt	Taux fixe : €STR + marge de 0.85% (STR : taux en Euro à court terme) (base de calcul : exact/360) (ester au 13/06/2025 / %°)
Process de traitement automatique	tirage : crédit d'office (ou virement BDF en option)
Demande de tirage	Aucun montant minimum
Paiement des intérêts	Chaque mois civil par débit d'office
Frais de dossier	Exonération
Commission engagement	: 300€ prélevée une seule fois
Commission de mouvement	: Exonération
Commission de non utilisation	: 0.26% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts.

Décision du Maire N°15.2025 – prise dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal en séance du 29 mai 2020

SIGNATURE DU CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE AVEC IBC DIALOG
MAINTENANCE MATERIEL INFORMATIQUE – CONTRAT D'HEURES

La signature d'un contrat de prestation de services pour un contrat d'heures avec la Société IBC Dialog pour la maintenance du matériel informatique de la commune de Barneville-Carteret pour un forfait de 50 heures à 97.00€HT (montant révisable) à compter du 4 novembre 2024.

Décision du Maire N°16.2025 – prise dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal en séance du 7 avril 2025

VIREMENT DE CREDITS –

Le Maire de Barneville-Carteret,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre de l'autorisation de virements de crédits donnée par le Conseil Municipal de Barneville-Carteret en date du 7 avril 2025,

Considérant qu'un crédit de 36 000€ destiné à une subvention exceptionnelle non versée en 2024 au budget du Camping a été inscrit au budget de la commune sur l'article 65821,

Considérant qu'il y a une erreur d'imputation et que cette somme aurait dû être inscrite au compte 65736221,

Considérant que le niveau de vote se fait au niveau des chapitres et que les deux comptes sont intégrés dans le chapitre 65,

Considérant que le Conseil Municipal de Barneville-Carteret, a voté le budget de la commune avec cette somme et que ces 36 000€ sont inscrits dans le document de la commission des Finances 2025 dont chaque conseiller municipal a eu connaissance, que cette somme figure également dans la délibération du Conseil Municipal validant la subvention exceptionnelle au budget du Camping, mais que la subvention nécessaire pour l'équilibre budgétaire était de 10 000€,

Considérant la nécessité de verser le montant global de 36 000€ (dont 10 00€ déjà versés) sur le budget du Camping afin de pouvoir régler les factures en attente et à venir,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} :

Un virement de crédit de 36 000€ prélevé sur l'article 65 821 est effectué sur l'article 65736221 sur le budget de la commune.

La subvention globale de 36 000€ sera versée sur le budget du Camping compte tenu des explications ci-dessus,

Décision du Maire N°17.2025 – prise dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal en séance du 29 mai 2020

La signature du Contrat avec la Société LOGITUD solutions pour le logiciel du contrôle de stationnement « Géo verbalisation électronique Cloud 2 terminaux » pour un montant de 400.00€HT annuel, révisable

Décision du Maire N°18.2025 – prise dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal en séance du 29 mai 2020

La signature du Contrat avec la Société LOGITUD solutions pour les logiciels pour la Police Rurale, Municipol : Gestion de la Police Municipale et Canis : Gestion des Animaux Dangereux, pour un montant annuel de 451.69€HT, révisable.

2 - Aide à l'installation de médecins : remplacement d'une imprimante

Monsieur le Maire précise que Sophie LEGRAND (Infirmière PMI) a informé que l'imprimante mutualisée avec la sage-femme et les médecins était hors service. Une nouvelle imprimante multifonction a été commandée. Dans la continuité de son soutien au fonctionnement du Pôle de Santé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement du montant de 525.00€ à la SCI Savary qui a réglé la facture.

3 - Choix des entreprises pour le projet multisports multisites.

Monsieur le Maire informe que la commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 18 août 2025 pour l'analyse des offres. La clôture était fixée au 18 juillet, mais des négociations et des compléments d'information sur les offres ont été demandés.

La commission s'est déroulée en présence du Maître d'œuvre et de ses co-contractants. Jérôme VIAL du bureau Vic Ouest et Gaëtan GERVAISE du bureau I2D ont présenté leur analyse.

Au départ, les projets étaient au nombre de six répartis géographiquement :

Le boulodrome à Carteret, la halle des tennis couverte et les padels, l'espace socio-éducatif au stade, la réfection du terrain de pétanque de Barneville-Plage, la réfection des courts de Tennis de Carteret et les deux projets de Saint Jean de la Rivière (maintenant que la pré-étude mutualisée est faite, Saint Jean de la Rivière gère ses travaux).

Après la validation de l'Avant-Projet Définitif en mars, le Maître d'œuvre a travaillé sur le Dossier de Consultation des Entreprises qui ne porte plus sur des lots géographiques, mais sur des lots techniques.

L'estimation (valeur mars 2025) est la suivante :

Lots	Désignation	Estimation en € HT
01	Terrassements – VRD – Équipements sportifs	763 450,00 €
02	Gros-œuvre - Fondations	270 000,00 €
03	Structures clos couvert second œuvre	2 205 000,00 €
04	Ascenseur	20 000,00 €
05	Electricité courants forts et courants faibles	156 000,00 €
06	Plomberie sanitaires Chauffage Ventilation	135 000,00 €
TOTAL :		3 549 450,00 €

Le DCE comporte 6 lots :

Lot 1 : Terrassement et aménagement VRD et d'équipements sportifs

Lot 2 : Gros Œuvre

Lot 3 : Structures - Clos - Couvert - Second œuvre

Lot 4 : Ascenseur

Lot 5 : Electricité

Lot 6 : Plomberie - Chauffage - Ventilation

19 entreprises ont répondu sur l'ensemble des lots

LOT 1 : TP BOUTTE – MASTELLOTO – COLAS - EUROVIA

LOT 2 : FAUTRAT – LEDUC

LOT 3 : SMC2

LOT 4 : CFA – OTIS – TK ELEVATOR

LOT 5 : SELCA – MASSELIN – LAFOSSE - CELFY

LOT 6 : LAFOSSE – MAININI - MISSENARD -HERVE THERMIQUE – FOUCHARD-ELAIRGIE

Les offres des moins disants par lots sont les suivantes :

Lots	Désignation	Entreprises	Montants en € HT
01	Terrassements – VRD – Équipements sportifs	TP BOUTTE	719 169,30 €
02	Gros-œuvre - Fondations	LEDUC	283 851,87 €
03	Structures clos couvert second œuvre	SMC2	2 599 456,49 €
04	Ascenseur	TK ELEVATOR	20 700,00 €
05	Électricité courants forts et courants faibles	CELFY	144 212,23 €
06	Plomberie sanitaires Chauffage Ventilation	LAFOSSE	168 505,83 €
TOTAL :			3 935 895,72 € HT

Soit une différence avec l'estimation de base de 386 410€

De plus, après analyse des mémoires techniques, il apparaît que certaines entreprises n'ont pas répondu de manière précise sur la spécificité de ce dossier sur les équipements sportifs.

Des compléments ont donc été demandé ainsi qu'une négociation sur le prix.

Les entreprises ont répondu sur les questions posées, certaines ont revu leur prix, d'autres non.

Quelques extraits de questions :

Lot 1 :

Questions

Boulodrome :

- Granulométrie contrôlée : sable lavé, siliceux, propre, calibré généralement entre 0/1 à 0/4 mm, exempt de limons, argiles, matières organiques ou fines excessives (≤ 5 % passant au tamis 0,08 mm).
 - Densité volumique apparente adaptée pour éviter le compactage excessif ou l'éparpillement.
 - Capacité de drainage suffisante, avec une perméabilité compatible avec les exigences de confort de jeu et de sécurité.
 - Couche homogène et plane sur la totalité du terrain avec une épaisseur minimale de 8 à 10 cm.
 - Conforme au guide technique des sols sportifs extérieurs (Ministère des Sports – 2008, mis à jour).
- Normes de références :
- NF P90-112 – Sols sportifs – Terrains de jeux en gazon synthétique – Conditions de réalisation (en complément si présence de géotextile, fondation, etc.)
 - Guide FFSB – "Réalisation d'un boulodrome réglementaire"
 - Cahier des charges fédéral FFSB (exige une surface jouable permettant le déroulement de compétitions officielles)

Demande complémentaire :

- Le CCTP prévoyait une structure complète en acier, cependant certaines variantes en aluminium ont été proposées. La maîtrise d'ouvrage est ouverte à ces alternatives, sous réserve d'études et garanties techniques solides, notamment compte tenu :

- de la nature instable du sol (terrassement complexe),
- de la proximité du littoral (corrosion, vents violents, salinité),
- des **contraintes climatiques locales (zone 4 au NV65)**.

Exigences techniques attendues :

- La structure doit être conçue pour résister à des vents de plus de 100 km/h, selon les règles NV65 (DTU P06-002) et Eurocode 1 (EN 1991-1-4).
- L'ensemble doit justifier de :
 - plans de fondation adaptés (béton armé ou micro-pieux selon étude de sol),
 - une note de calcul structurelle complète (résistance au vent, charges horizontales, efforts aux ancrages, effets de torsion, etc.),
 - traitement anticorrosion adapté (galvanisation à chaud ou thermolaquage pour aluminium, selon EN ISO 1461 ou ISO 12944),
 - résistance aux chocs et à la flexion des cadres et vitrages (épaisseur des verres, ancrages mécaniques, etc.).

Normes de référence :

- Eurocode 1 – EN 1991-1-4 : Actions du vent sur les structures
- DTU 13.12 / 13.3 : Fondations superficielles
- DTU 20.1 / 21 : Béton armé
- NV65 + modification 2009 : Réglementation française sur la neige et le vent
- NF EN 12150 : Verre de sécurité – Verre trempé thermiquement
- Règles professionnelles FFT / FIP / FEP : pour la sécurité et les dimensions des installations de padel

Après nouvelle analyse des dossiers revus, des nouvelles offres, des mémoires techniques et de l'optimisation de certains postes, en évitant les PSE (prestations supplémentaires éventuelles) pour le boulodrome (enrobé supplémentaire)

Les propositions suivantes ont été validées à l'unanimité par la commission d'Appel d'Offres :

Numéro de lot et intitulé	Entreprise	Montant forfaitaire estimé en € HT	Montant forfaitaire de l'offre retenue avant négociations en € HT	Montant forfaitaire de l'offre retenue après négociations en € HT
1 – Terrassements VRD Équipements sportifs	EUROVIA	763 450,00 €	853 103,39 €	744 248,17 €
2 – gros-œuvre	LEDUC	270 000,00 €	283 851,87 €	283 000,00 €
3 – Structure clos couvert second œuvre	SMC2	2 205 000,00 €	2 599 456,49 €	2 225 017,83€
4 – Ascenseur	TK ELEVATOR	20 000,00 €	20 700,00 €	20 700,00 €
5 – Électricité	LAFOSSE	156 000,00 €	168 505,83 €	164 505,83 €
6 – Plomberie Chauffage Ventilation	CELFY	135 000,00 €	144 212,23 €	144 212,23 €
TOTAL		3 549 450,00 €	3 935 895,72 €	3 581 684,06 €

Écart estimation / offre négociée avec optimisations **et PSE** soit + 0,91%

Il est précisé que par rapport à l'estimation valeur mars 2025, les coûts des matériaux ont augmenté de 1.5 points.

Bertrand LADUNE, à sa demande, est autorisé à faire une déclaration au nom de la minorité :

« Déclaration élus minoritaires – Projet multisports / Multisites

Le projet multisports/multisites a un intérêt évident pour les associations sportives de la commune auxquelles participent non seulement les habitants de notre commune mais aussi ceux des communes de la Côte des Isles.

En cela, nous soutenons ce projet.

Mais nous avons des sujets d'inquiétude qui portent sur le coût réel de ce projet et son financement.

Ce coût risque d'handicaper notre commune sur sa possibilité à financer de nouveaux projets dans les années à venir.

D'une part, le reste à charge financier de ce projet pour la commune aujourd'hui sera d'un peu plus d'un million d'euros ou d'1,6 million d'euros si l'ANS ne verse pas sa subvention.

Pour illustrer, ce reste à charge financier pour la commune représente 1383 euros par foyer fiscal imposé si l'ANS verse sa subvention, sinon elle sera de 2125 euros.

Lors de la commission d'appel d'offre qui s'est déroulée le 18 août, le maître d'œuvre a répété à plusieurs reprises que le terrain où seront construites les installations neuves, est hétérogène. Ce type de terrain a d'ores et déjà imposé des fondations renforcées pour certaines nouvelles installations.

Le maître d'œuvre a également confirmé que les offres financières remises par les entreprises ne prennent en compte aucun aléa. Donc tout aléa générera un surcoût pour le budget communal.

Le budget de ce projet ne prend pas en compte toutes les fournitures nécessaires au bon fonctionnement des installations.

À titre d'exemple, les tatamis du nouveau dojo devront être financés par la commune en-dehors de l'enveloppe budgétaire de ce projet de construction.

Nous ne connaissons pas le coût de l'entretien et les charges en exploitation de ces installations : entretien courant, entretien réglementaire, eau, électricité, fiscalité,

Quand on acquiert une voiture neuve, on sait qu'en l'achetant, il faut prévoir un budget pour l'assurer, mettre du carburant et faire les révisions.

D'autre part, des informations connues cet été, nous interrogent sur une situation de suréquipement proposée par ce projet. En effet, le président de la boule carterétaise a été contraint bien malgré lui, d'annuler tous les concours de boules de juillet et août, faute à "un taux de fréquentation plus que modeste cette année".

Plutôt que couvrir 10 pistes, ne faut-il pas couvrir uniquement 4 pistes, et réaliser une extension des pistes couvertes ultérieurement ?

En synthèse :

Comme, je le rappelais en début d'intervention, nous sommes totalement en accord sur l'intérêt évident de ce projet pour les associations sportives de la commune.

Mais la robustesse du financement de ce projet n'est pas au rendez-vous au regard des incertitudes d'obtention de subventions, des marchés de construction contractualisés sans marge, des financements supplémentaires de certains matériels par la commune.

L'ensemble de ces éléments nous amène à NOUS ABSTENIR comme nous l'avons déjà fait lors du conseil municipal du 04 juin 2025. »

A la fin de la lecture, Monsieur le Maire a expliqué que le système de sécurité incendie (SSI) actuel du gymnase est prévu d'être changé dans l'appel d'offres au niveau du Lot 5. Ce qui n'entraîne aucun surcoût. En effet, ce point a été identifié par la commission de Sécurité de la Préfecture et pris en compte par le Maître d'œuvre dans le Dossier de Consultation des Entreprises. Bien que ce point a été expliqué hier lors de la commission d'Appel d'Offres par le Maître d'œuvre, Bertrand LADUNE a reconnu ne pas avoir compris cette partie et a souhaité retirer cet argument de la déclaration pour le compte-rendu.

Au sujet du suréquipement pour les pistes de boules, Monsieur le Maire rappelle que ce n'est pas possible. En effet la halle est prévue pour les pistes de boules, et en prolongement, la salle de musculation. Si on supprime 4 pistes, la salle de musculation ne pourra être construite. D'ailleurs, ce n'est pas 10 pistes prévues mais bien 8 pistes.

De plus, Monsieur le Maire précise que ce sont les tournois d'été qui sont annulés. Le but de cette halle couverte est de pouvoir promouvoir ce sport et les compétitions toute l'année.

Bertrand LADUNE espère que les joueurs de Saint Jean de la Rivière viendront occuper le boulodrome. Monsieur le Maire lui répond qu'à Saint Jean de la Rivière, les terrains sont majoritairement occupés par les campeurs en juillet et août.

Au sujet du reste à charge évoqué entre 1 000 000€ ou 1 600 000€, Monsieur le Maire demande quelques explications sur la participation évoquée par habitant.

Monsieur le Maire rappelle que la commission d'attribution des subventions de l'Agence Nationale du Sport se réunit le 4 septembre. Le dossier est inscrit à l'ordre du jour. Pour cette commission, il y a deux sortes d'attributions, les dossiers courants qui peuvent bénéficier d'un montant pouvant aller jusqu'à 150 000€, mais cela peut aussi être 80 000€ et les grands projets régionaux qui bénéficient de beaucoup plus d'aides. Le projet multisports devrait rentrer dans ces grands projets puisqu'il a reçu l'appui des élus parlementaires (Députés et Sénateurs) et Monsieur le Préfet a été sollicité pour appuyer le dossier en ce sens ainsi que Monsieur le Préfet Régional.

Bertrand LADUNE insiste sur le reste à charge supplémentaire qui serait de 400 000€ si l'ANS n'attribue pas de subvention. Son calcul par habitant résulte de la répartition de ce reste à charge par rapport au nombre de foyers de la commune.

Gilbert CHODORGE rappelle la vente du terrain de la rue du Port pour 1 000 000€, la vente de la Gerfleur à l'EHPAD, pour 660 000€, ainsi que la baisse conséquente de l'état de la dette depuis 5 ans. Le budget peut supporter cette charge.

Vincent ARNAUD ne comprend pas pourquoi le choix des entreprises se déroule avant la décision de l'ANS.

Monsieur le Maire rappelle que ce conseil à la mi-août a justement lieu pour ne pas perdre de temps. Il rappelle que les terrains ont fait l'objet d'études de sols et que ce sont les mêmes conditions que les terrains à proximité pour les 19 maisons HLM dont les travaux ont un retard de quasiment deux ans en raison de la pluviométrie de l'automne 2023 et 2024 qui a retardé l'exécution des VRD. Les fondations (pieux...) doivent être terminées pour fin octobre, sinon le chantier risque de prendre le même retard. Monsieur le Maire l'a déjà expliqué auparavant mais les élus d'opposition ne veulent pas entendre les explications apportées.

Guy LEPREVOST revient sur le reste à charge évoqué qui semble poser un problème aux élus d'opposition. Chaque projet engage un reste à charge pour la commune.

Bertrand LADUNE insiste sur le fait que le Maître d'œuvre a bien précisé que les offres sont « sèches », c'est-à-dire sans prise en compte d'aléas éventuels.

Monsieur le Maire répond qu'en effet le Maître d'œuvre a précisé qu'aucun aléa n'est pris en compte, mais il précise à Bertrand LADUNE qu'il n'a pas noté la fin de l'explication du Maître d'œuvre, qui a bien rappelé que les questions complémentaires posées aux entreprises pendant la période de négociation avaient bien pour but de préciser certaines choses, le Cahier des Charges prend en compte toutes les contraintes du sol, des équipements spécifiques, toutes les études ont été menées afin que les entreprises répondent en connaissance de cause. Le Maître d'œuvre a bien dit qu'il n'y aurait pas d'aléas au vu des nouvelles réponses complètes des entreprises. Ce sera à elles d'assumer en cas de problème par rapport à leur engagement.

Monsieur le Maire précise à Bertrand LADUNE qu'il est nécessaire lors d'une intervention de rapporter l'ensemble des discussions et non pas juste l'extrait qui l'intéresse pour faire une conclusion erronée.

Vincent ARNAUD répète qu'il y aura un delta de 400 000€. Monsieur le Maire lui précise qu'il pose toujours la même question et qu'il a toujours la même réponse. Monsieur le Maire a l'impression de ne pas être écouté et surtout d'avoir le sentiment que la majorité veuille cacher des choses. Il rappelle travailler en toute transparence et n'apprécie pas ses sous-entendus.

Monsieur le Maire rappelle donc que l'aide financière de l'ANS ne sera connue que le 4 septembre et que le budget peut supporter ce delta sans aucun problème.

Vincent ARNAUD répond qu'on part à l'aveugle sur ce projet et c'est de l'argent public.

Annie POISSON ne comprend pas ce raisonnement. 400 000€ sur un projet de 3500000€ reste tout à fait absorbable par le Budget communal.

Marie-José NAGLE ne comprend pas non plus. Ce n'est pas choquant d'engager de l'argent public pour le sport, pour l'avenir de tous. Une commune a besoin d'infrastructure.

Vincent ARNAUD ne dit pas le contraire, mais il reprecise qu'il faudrait attendre, on ne peut gérer la commune à volo et il espère que les élus ne gèrent pas leur argent privé de la même manière.

Monsieur le Maire n'apprécie pas ces attaques et précise que cela fait 5 ans que nous sommes élus et que vous, les élus d'opposition, ne comprenez toujours pas le fonctionnement et le mécanisme de la comptabilité publique. Il rappelle une fois de plus, que les finances de la commune sont saines. D'ailleurs, les élus d'opposition ont précisé lors du vote du budget de l'année dernière que la commune était bien gérée et que cette année, le Directeur de la Direction Départementale des Finances Publiques de Saint-Lô (DDFiP), Monsieur Hervé BRABANT, a félicité la commune pour sa bonne gestion comptable puisque Barneville-Carteret fait partie des meilleures communes du Département au vu des indicateurs suivis par la Trésorerie Générale.

Il rappelle que depuis le début du mandat, de nombreux travaux (l'abri SNSM, l'Eglise, les voiries...) ont été réalisés et financés sans augmenter le taux de la part communale des impôts

tout en baissant l'endettement de plus de 2 000 000 € à moins de 1 000 000 €. Les attaques des élus d'opposition ne sont pas fondées mais sont surtout inacceptables.

Jean-Pierre LEQUERTIER et Edwige PERINET interviennent sur le fait que les élus majoritaires ne sont pas des imbéciles et ne votent pas un budget inconsciemment. Chaque élu a connaissance du budget et de la capacité d'autofinancement qui permet de supporter un éventuel manque de subvention.

Monsieur le Maire rappelle l'ensemble des délibérations sur le sujet du Projet Multisports Multisites :

Conseil Municipal du 10 mars 2022

- Projet multisports : autorisation pour un appel à projet dans le cadre d'une consultation d'architectes pour une esquisse chiffrée pour demandes de subventions :

Le Conseil Municipal valide la proposition de faire appel à un bureau d'études spécialisé pour une esquisse chiffrée du projet et autorise Monsieur le Maire à solliciter les organismes financeurs ainsi qu'à inscrire cette étude dans le cadre de « Petites Villes de Demain ».

Conseil Municipal du 7 juillet 2022

- Validation de l'offre pour une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les esquisses et les chiffrages du projet multisports multisites :

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le choix de confier l'AMO du projet multisports multisites à la société D2X pour un de 28975€, si la Banque des Territoires finance bien cette étude à 50% et autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mandat avec Saint Jean de la Rivière pour les modalités de remboursement du site concerné sur cette commune.

Conseil Municipal du 23 avril 2024

- Choix de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour le projet multisports multisites :

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la commission d'Analyse des Offres, réunie ce jour, de signer le contrat à intervenir avec le cabinet D2X International.

Conseil Municipal du 11 juillet 2024

- Choix du Maître d'œuvre pour le projet multisports multisites :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le choix de la commission chargée d'Analyse des Offres et autorise Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir avec le Cabinet Clément BACLE de Nantes.

Conseil Municipal du 7 novembre 2024

- Approbation du Contrat de Pôle de Service présenté en commission spécifique du Département avant validation en séance plénière :

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le CPS.

- Demande de subvention auprès de la Région pour le nouveau Contrat de Territoire : Projet multisports multisites :

Le Conseil Municipal valide cette demande de subvention à l'unanimité.

Conseil Municipal du 7 avril 2025

- Autorisation de Programme / Crédits de Paiements (AP/CP) : Projet Multisports Multisites :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette Autorisation de Programme/Crédits de Paiements au vu de l'annexe financière suivante.

Conseil Municipal du 4 juin 2025

- Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises – Projet multisports multisites :

Le Conseil Municipal par 13 voix pour et 4 abstentions de Bertrand LADUNE, Catherine POT, Vincent ARNAUD et Julie MESNIL, autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation pour le projet multisports multisites.

Commission d'Appel d'Offres du 18 août 2025

- La commission d'Appel d'Offres a validé, à l'unanimité, le choix des entreprises retenues qui sera présenté au conseil Municipal du 19 août 2025.

Monsieur le Maire précise que sur les 9 délibérations et la commission d'Appel d'Offres, les élus d'opposition votent les 7 premières fois pour, puis s'abstiennent à la 8^{ème}, votent pour à la commission d'Appel d'Offres hier et s'abstiennent de nouveau aujourd'hui. Monsieur le Maire ne comprend pas la position des élus d'opposition qui n'est pas logique. Il fait le commentaire suivant : « Depuis 5 ans, chaque fois que vous, les élus d'opposition, devez prendre une décision, vous devenez tout liquides ».

Bertrand LADUNE répond que les élus d'opposition ne sont pas contre ce projet et qu'ils ont voté pour les recherches de financements et les études, ainsi que la préparation budgétaire du projet. Mais il répète que leur problème est l'attente des subventions de l'ANS et ce delta de 400 000€. Monsieur le Maire lui répond : « pourquoi avez-vous voté le 7 avril 2025 favorablement l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiements (AP/CP) du projet multisports multisites, soit le financement sur 3 ans, qui comportait déjà cette incertitude ».

Guy LEPREVOST précise que ces 400 000€ éventuels représentent 11% du coût total du projet. Jean-Pierre LEQUERTIER reprend que, dans ce dossier, l'accord de subvention de l'ANS n'est pas suspensif pour le début des travaux.

Marie-José NAGLE se dit satisfaite de ce projet pour les habitants permanents et rappelle que le développement du sport est important.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide le choix des entreprises pour le projet multisports multisites par 14 voix pour avec les pouvoirs et 4 abstentions de Bertrand LADUNE, Catherine POT, Vincent ARNAUD et Julie MESNIL (pouvoir).

4 - Remboursement d'une franchise assurance suite à une chute d'arbre lors de la tempête CIARAN le 2.11.2023

Monsieur le Maire informe que lors de la tempête CIARAN, un arbre communal est tombé rue de la Gaïeté et a endommagé le véhicule de Monsieur Marc FLAMBARD. La facture des réparations s'est élevée à 3048.04€ et l'assurance a pris en charge un montant de 2 548.01€. La franchise de 500€ reste à la charge de la commune. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise ce remboursement.

5 - Suppression de la Régie de la salle de Sports :

Monsieur le Maire rappelle que la salle de Sport est dotée d'une régie de recettes pour les locations aux particuliers. Cependant, il n'y a plus de créneaux de disponibles. En accord avec la Trésorerie, il est préférable de supprimer cette régie qui n'encaisse plus aucune somme depuis plusieurs années. Avec les futures infrastructures sportives, si nécessaire, il sera possible d'en créer une nouvelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette suppression.

6 - Modification des tarifs d'occupation du Domaine Public Communal.

Monsieur le Maire a refait le point avec la comptable des locations du Domaine Public Communal pour les terrasses, distributeurs, etc... Il vous propose les nouveaux tarifs suivants à compter de 2025. :

Zone	1
Barneville-Bourg	
Zone 2	
Carteret	
Zone 3	
Barneville-Plage	
2025	
Occupation du Domaine Public (terrasses « non couvertes ») - prix au m²/an	
zone 1	8,35 €

zone 2	8,70 €
zone 3	7,85 €

Occupation du Domaine Public (terrasses « couvertes ») prix au m²/an

zone 1	13,60 €
zone 2	36,40 €
zone 3	31,95 €
Barrières Métalliques Hors Associations	3,50 €
Plantes en bac	2,75 €
Camion, Base horaire	42,95 €
Tracto Pelle, Base horaire	59,90 €
Main d'œuvre, base horaire	26,50 €
Tracteur + remorque, base horaire	
Location podium 24 h (Hors association BC)	179,00€ et 59,90€ par jour supplémentaire
Location du praticable (scène modulable) (hors association BC)	120,05€ et 59,90€ par jour supplémentaire
Location de la berce (tables et bancs, hors associations BC)	119,45 €
Création d'un panneau signalétique commerciale d'intérêt local	83,35 €
Balayeuse, base horaire	85,80 €
Location verre et chaisse	0,50 €
Salle de Sports, hors club local, l'heure	15,50 €
Salle de Sports, adhérent Club local, l'heure	6,00 €
Cirques Forfait emplacement 3 jours	298,90 €
Forfait manège une semaine	181,55 €
Emplacement food Truck / an	200 €
Forfait électricité food truck /an	100 €

Cimetière

Taxe d'exhumation	44,80 €
-	
Cinquantenaire	121,30 €
Trentenaire	81,30 €

Columbarium

Concession trentenaire - case pour deux urnes	327,60 €
Caveau, Dépôt ou retrait	0,90 €

Grilles d'Affichage	
Pour toute association extérieure au territoire du Pôle de Proximité de la Côte des Isles et pour les privés (commerces...)	
Cabines de bain	428,00 €
Location garages	33,00 €
Distributeur de nourriture, d'objets artisanaux, ... /an	480,00 €
Occupation Domaine Public animations estivales	
Moins de 60m2 / an	153,00 €
Plus de 60m2 / an	204,00 €

Bertrand LADUNE demande si dans les tarifs du cirque pour 3 jours, l'eau et l'électricité sont compris ? Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Il demande également quelques explications sur les tarifs des terrasses ? Monsieur le Maire rappelle les trois zones et que la facturation est faite selon une convention d'occupation du Domaine Public signée entre la commune et l'occupant. Cette convention est reconduite d'année en année par tacite reconduction.

Bertrand LADUNE demande également si le terrain communal contigu au Terminus est soumis à convention ? Monsieur le Maire lui répond qu'il est compris dans le bail du Terminus. Il rappelle que les propriétaires ont réalisé les travaux et qu'en contrepartie, la commune ne perçoit pas de loyer jusqu'au remboursement total de ces travaux.

Il demande également si le panneau publicitaire devant le Bar du Port sur le Domaine Public est facturé ? Monsieur le Maire précise que ce domaine est géré par la SPL des Ports.

Il est également précisé que lorsqu'un commerce ferme et qu'il occupe une terrasse, c'est au commerçant d'enlever cette terrasse. C'est un peu compliqué quand c'est une liquidation.

Toutes explications entendues, ces nouveaux tarifs sont votés à l'unanimité.

7 - Révision de la somme allouée pour les bons de Noël

Depuis plus de 15 ans, les bons pour les enfants du personnel et pour les agents s'élevaient à 30€. Lors du dernier comité du Personnel, une demande pour une révision de ces montants a été relevée. Pour information, le CCAS a passé le montant des bons de Noël de 30€ à 50€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur le Maire pour une somme de 50€.

8 - Modification du tableau des emplois communaux suite à un avancement de grade.

Monsieur le Maire informe qu'un agent des Services Techniques, Adjoint Technique Principal 1^{ère} Classe, a obtenu un avancement au grade d'Agent de Maîtrise.

Il convient de modifier le tableau des emplois communaux en ce sens.

Monsieur le Maire profite de ce point pour féliciter l'agent, Christophe LEBRANCHU pour ses nombreuses compétences.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le nouveau tableau des emplois communaux :

GRADES	Temps de travail	Nombre	Poste vacant	Poste pourvu	Modification
Attaché principal	35h	1	0	1	
Attaché	35h	1	1	0	
Rédacteur Principal classe 1 ^{ère}	35h	1	1	0	
Rédacteur Principal classe 2 ^{ème}	35h	1	1	0	
Adjoint Administratif Principal classe 1 ^{ère}	35h	2	1	1	
Adjoint Administratif Principal classe 2 ^{ème}	35h	3	0	3	
Adjoint Administratif Principal classe 2 ^{ème}	25h	1	0	1	
Adjoint Administratif	35h	6	4	2	
Adjoint Administratif	25h	1	1	0	
Adjoint Patrimoine Principal classe du 1 ^{ère}	35h	1	0	1	
Adjoint Patrimoine Principal classe du 2 ^{ème}	35h	1	1	0	

Garde Champêtre Chef Principal	35h	1	0	1	
Garde Champêtre	35h	1	0	1	
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 1 ^{ère} classe	35h	1	0	1	
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2 ^{ème} classe	35h	1	1	0	
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	35h	2	0	2	
Agent de Maîtrise	35h	3	0	3	
Agent de Maîtrise Principal	35h	1	0	1	X
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	35h	3	0	3	
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	35h	9	4	5	
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	10h	1	0	1	
Adjoint technique	30h	1			
Adjoint Technique	35h	17	11	6	
Adjoint technique	20 h	2	0	2	

Adjoint Technique	10h	1	1	0	
Collaborateur de Cabinet	35h	1	1	0	
Vacataire	à la mission	1	1	0	
Surveillant de baignade – contractuel grade opérateur principal saisonnier	35h	2	0	2	
Surveillant de baignade – contractuel grade opérateur qualifiés saisonnier	35h	2	0	2	
Surveillant de baignade – contractuel grade opérateur saisonnier	35h	4	0	4	

9 - Remboursement à l'Union National des Combattants pour les portes drapeaux cadets :

Monsieur le Maire rappelle l'implication des jeunes lors des cérémonies tous les 18 de chaque mois. A ce sujet il se dit très satisfait de la participation importante d'environ 200 personnes à la cérémonie du 18 Juin.

Ces jeunes portes drapeaux, sollicités, participent dorénavant aux cérémonies patriotiques et commémoratives.

L'Union Nationale des Combattants a acheté deux drapeaux cadets suite à la demande de la Mairie. Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le remboursement de ces deux drapeaux à l'UNC pour un montant de 711.60 € TTC.

10 - Tirage au sort des jurés d'assises 2026 – Liste préparatoire :

Comme chaque année, il est nécessaire de procéder au tirage au sort pour la liste préparatoire des jurés d'assises 2026.

La circulaire préfectorale du 31 janvier 2025 précise que le tirage au sort se fait à partir de la liste électorale et que la liste préparatoire devra comprendre un nombre triple de celui fixé dans l'arrêté de répartition, à savoir pour Barneville-Carteret, un juré, soit 3 noms d'électeurs à tirer au sort, âgé de 23 ans au cours de l'année civile 2025.

Sont donc tirés au sort publiquement :

Grégory PICOT, 4 rue de Paris, Jean-Luc BOUSSARD, 27 rue de la Roche Biard, et Joëlle COURSIER, 23 Promenade Barbey d'Aurévilly.

11 - Facturation des concessions dans les cimetières – simplification du mode de règlement pour le reversement d'un tiers du montant des concessions au CCAS :

Monsieur le Maire rappelle que lors d'un encaissement d'un titre de concession dans le cimetière, une partie de la somme (un tiers) est versée au budget du CCAS et les deux autres tiers sur le budget communal. Afin de simplifier ce mode de règlement, que ce soit pour les usagers ou pour les services comptables de la commune et du SGC de Valognes, sans pour autant modifier ce virement au budget du CCAS, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide qu'à chaque règlement d'une concession, l'intégralité soit versée au budget communal et qu'en fin d'année, la commune reverse un tiers des sommes encaissées au long de l'année au budget du CCAS, ce qui n'engendrera qu'un seul titre de recettes.

12 - Convention de servitude pour ENEDIS : parcelle ZD 353 et AO 453

Afin de raccorder le village des saisonniers au réseau électrique, ENEDIS devra réaliser ses installations sur la parcelle communale ZD 353.

Il est nécessaire de signer une convention de servitude avec ENEDIS à cet effet ainsi qu'une autre convention de servitude parcelle AO 453 avenue de la République, pour le distributeur de billets.

Monsieur le Maire précise que le distributeur de la Poste, Place Flandres Dunkerque fonctionne très bien. Catherine POT confirme que le 15 août en soirée, il était vide. Monsieur le Maire va faire remonter cette information à la Poste pour que le DAB soit rechargé suffisamment pour les week-ends et pendant la saison.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ces deux conventions de servitudes au profit d'ENEDIS.

13 - Participation aux frais de scolarité pour les communes de Picauville et Lessay pour les enfants de Barneville-Carteret scolarisés dans leurs écoles

La commune de Lessay a transmis la demande de participation de la commune aux frais scolaires pour les enfants de Barneville-Carteret en classe ULIS. Un élève de Barneville-Carteret étant scolarisé en classe ULIS, Benoit HUET, la somme due s'élève à 606.08€.

La commune de Picauville a transmis la demande de participation de la commune aux frais scolaires pour les enfants de Barneville-Carteret qui y sont scolarisés. Un enfant, en garde alternée étant inscrit à l'école de Picauville, la somme due s'élève à 278.00€ (576/2). Il s'agit de l'enfant Margaux ASSELINE/CUQUEMELLE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire procéder au règlement de ces deux sommes.

14 - Participation de la commune au frais de fonctionnement du restaurant scolaire de Lessay :

Comme l'année passée, la ville de Lessay a transmis une demande de participation aux frais de fonctionnement du restaurant scolaire. En effet, elle dispose sur son groupe scolaire d'une classe ULIS, avec la présence dans cette classe de nombreux élèves domiciliés sur d'autres communes. Ces élèves déjeunent au restaurant scolaire. La ville de Lessay a donc décidé de voter une participation pour les frais de fonctionnement du restaurant scolaire (fluides, personnel) aux communes où sont domiciliés les enfants de classe ULIS.

Un enfant de la commune est scolarisé en classe ULIS et Madame le Maire de Lessay a transmis la demande de participation pour l'année scolaire 2024-2025 à hauteur de 346 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire procéder au règlement de cette somme.

15 - Soutien financier à Pierre LE ROLLAND pour sa participation à la mini transat 2025 en solitaire – les Sables d'Olonne – Guadeloupe :

Monsieur le Maire donne la parole à Bruno MEDA qui précise que Pierre LE ROLLAND, domicilié à Barneville-Plage, âgé de 27 ans est un jeune marin qui s'est engagé dans la mini transat « La Boulangère » le 21 septembre 2025 entre les Sables d'Olonne et Saint François en Guadeloupe.

C'est une course en solitaire, sans communication ni assistance. La première étape part des sables d'Olonne jusqu'aux Canaries pour une durée de 6 à 7 jours et ensuite la seconde étape se situe entre les Canaries et Saint François en Guadeloupe.

Il naviguera sur un bateau de 6.50m et un budget de 40 à 50 000€ est nécessaire pour cette participation. Il cherche des sponsors et Monsieur le Maire propose que la commune lui apporte son soutien à hauteur de 5 000€. Il est précisé qu'il a un parrain de renom en la personne de Louis DUC. C'est d'ailleurs lors du film de Louis DUC que les élus ont rencontré ce jeune.

Jean-Pierre LEQUERTIER demande si la commune aura une contrepartie. Bertrand LADUNE propose que des pavillons de la commune flottent sur son bateau pendant son périple.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide le versement d'une subvention de 5000€ à Pierre LE ROLLAND.

La séance est levée à 19h40.

Vu, le Maire,
David LEGOUET,

